



Madame la Directrice Académique,

En application du décret n° 2008 1246 du 1er décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation dans le cadre d'une alerte sociale et préalable au dépôt d'un préavis de grève prévu aux articles L 133 2 et L 133 11 du code de l'éducation, l'intersyndicale a l'honneur de vous notifier les motifs qui la conduisent à **déposer un préavis de grève pour la période du 4 novembre 2019 au 3 juillet 2020 pour les personnels du premier degré exerçant dans les communes du département du Finistère.**

Ainsi, cette intersyndicale envisage de recourir à la grève car elle dénonce dans le département la dégradation des conditions de travail consécutive à un pilotage de plus en plus autoritaire et infantilisant, à des injonctions hiérarchiques déconnectées des réalités du terrain et qui ne font pas sens pour les personnels, à une perte d'autonomie et de reconnaissance de l'expertise et de la professionnalité des personnels à savoir :

- injonctions, pressions pour la passation des évaluations CP et CE1 alors que ces dernières heurtent la professionnalité et les valeurs de nombreux collègues,
- dans plusieurs circonscriptions, des temps de formation imposés, hors du temps prévu à cet effet et qui empiètent sur le temps de conseils de maîtres et de cycles.
- une formation continue réduite à peau de chagrin avec des animations pédagogiques toutes imposées, qui ne répondent pas aux besoins des personnels, qui ne font pas sens pour eux et qui se réduisent souvent à la transmission des prescriptions ministérielles,
- la multiplication dans les classes d'élèves à besoins éducatifs particuliers, sans accompagnement, sans formation pour les enseignant·es entraînant de plus en plus de situations de crises,
- des injonctions hiérarchiques mettant à mal l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
- pour les directrices et directeurs, de nouvelles tâches administratives, un degré d'exigence trop important en termes de qualité et de délais, la multiplication des réunions en dehors des heures de classe, la multiplication des situations de conflits ou de crises sans accompagnement ni formation.

L'intersyndicale revendique :

- le respect de la liberté pédagogique des enseignant·es par rapport aux évaluations nationales,
- un parcours de formation dont les personnels sont acteurs avec en particulier des animations pédagogiques choisies répondant aux problématiques de terrain et faisant intervenir la recherche dans toute sa diversité,
- la prise en compte des déplacements et des contraintes organisationnelles des enseignant·es en particulier pour l'organisation des animations pédagogiques,
- l'abandon de tout moyen de pression sur les personnels au bénéfice de l'écoute et de l'accompagnement,
- un allègement significatif des tâches actuellement dévolues aux directeur·trices par l'embauche de secrétaires, une véritable formation et un véritable accompagnement pour aider les directrices et directeurs dans la gestion des crises et des conflits,
- le droit au temps partiel pour tou·tes les enseignant·es qui en font la demande, et respect des quotités demandées par les personnels,
- la mise en place de dispositifs d'écoute et de prise en compte de la souffrance des personnels intégrant les risques suicidaires, des réponses concrètes en matière d'organisation du travail et la possibilité pour les personnels de recourir à un psychologue du travail,
- la mise en place d'une formation des personnels aux questions de santé au travail et la mise en place d'une formation des personnels aux questions de santé au travail et à la prévention des risques psycho-sociaux,
- la mise en place de groupes d'analyse de pratique sur le temps de travail, à destination des collègues qui en ressentent le besoin,
- au titre de la présente année scolaire : rattrapage en terme de décharge de la journée de formation des directeurs des 2 semaines passées
- le respect des droits syndicaux en assurant les remplacements des collègues qui souhaitent suivre des formations syndicales.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.